



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

*Cabinet  
Bureau de la communication  
Interministérielle*

Papeete, le 30 décembre 2016

**INFORMATION MEDIAS**

**Prévention et lutte contre les vols de téléphones portables :  
- Blocage à distance des téléphones portables –**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, dans le cadre de la prévention des atteintes aux biens, une nouvelle mesure a été mise en place à l'initiative du Commandement la gendarmerie pour la Polynésie française, afin de prévenir et élucider les vols de téléphones portables qui connaissent une recrudescence significative ces dernières années sur le territoire.

En accord avec les opérateurs locaux de téléphonie mobile, il est désormais possible pour les enquêteurs de police ou de gendarmerie de procéder au blocage à distance du téléphone GSM, dès le dépôt de plainte, grâce au numéro IMEI du téléphone, indispensable pour effectuer cette opération (*il s'agit d'un numéro de 15 chiffres que l'utilisateur d'un téléphone portable peut retrouver en tapant \*#06# sur le clavier*).

Cette mesure rend définitivement inopérables les téléphones volés, et les numéros de boîtiers seront ainsi insérés dans le fichier des objets volés, permettant d'identifier d'éventuels voleurs ou receleurs.

**\*\*\* ACTUALISATION AU 30/12/16 \*\*\***

Statistiques des vols de téléphones portables en Polynésie française :

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Faits	175	394	1037	1228	955

Pour la zone gendarmerie, on constate au total, sur l'année 2016, 456 affaires de vol de téléphone portable. 323 vols sont enregistrés du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> août 2016, date de mise en place de la mesure, et seulement **133 depuis le mois d'août jusqu'à cette fin d'année**. On constate donc une diminution sensible des vols depuis la mise en place du blocage des GSM signalés volés. Sur les 133 vols enregistrés en zone gendarmerie depuis la mise en place de cette mesure, 66 ont été accompagnés du blocage du téléphone.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)